

## DEAUVILLE

N°742-25P

### ARRÊTÉ ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°1005-20 du fixant les Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°239-22 modifiant les lignes de gestion des avancements de grade,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

| Nom / Prénom        | Grade actuel                          | Date d'effet de la nomination |
|---------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| DELASALLE Françoise | Adjoint administratif ppl 2ème classe | 01/01/2025                    |
| LEROY Sandrine      | Adjoint administratif ppl 2ème classe | 01/01/2025                    |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

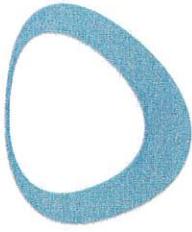
Fait à Deauville, le 29 octobre 2025

Signé électroniquement par:  
Philippe BÉHUET  
Le 31 octobre 2025



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, notamment via l'application Télérecours sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux dans le même délai.



## DEAUVILLE

N°739-25P

### ARRÊTÉ ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°1005-20 du fixant les Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°239-22 modifiant les lignes de gestion des avancements de grade,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

| Nom / Prénom       | Grade actuel  | Date d'effet de la nomination |
|--------------------|---|-------------------------------|
| BLADOU Xavier      | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| BLOSSIER Ange      | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| DESVAGES Nathalie  | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| GIACINTI Armelle   | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| GAUVAIN Jeannine   | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| LAROCHE Corinne    | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| MARIE Emmanuel     | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| NIELLES Jean-Marie | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| PRIOU Isabelle     | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| REGUER Pascale     | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |
| SIMON Jérôme       | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | 01/01/2025                    |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Deauville, le 29 octobre 2025

Signé électroniquement par:  
Philippe BEHUET  
Le 31 octobre 2025



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, notamment via l'application Télerecours sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux dans le même délai.



## DEAUVILLE

N°738-25P

### ARRÊTÉ ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°1005-20 du fixant les Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°239-22 modifiant les lignes de gestion des avancements de grade,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

| Nom / Prénom      | Grade actuel                  | Date d'effet de la nomination |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| DESENCE Valérie   | Adjoint technique territorial | 01/01/2025                    |
| DRUMARD Sébastien | Adjoint technique territorial | 01/01/2025                    |
| GUEYRAUD Rudy     | Adjoint technique territorial | 01/01/2025                    |
| PFEIFFER Laurent  | Adjoint technique territorial | 01/01/2025                    |
| YOUSFI Farida     | Adjoint technique territorial | 01/01/2025                    |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

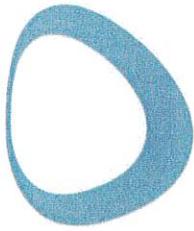
Fait à Deauville, le 29 octobre 2025

Signé électroniquement par:  
Philippe BEHUET  
Le 31 octobre 2025



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, notamment via l'application Télérecours sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux dans le même délai.



## DEAUVILLE

N°740-25P

### ARRÊTÉ ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°1005-20 du fixant les Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°239-22 modifiant les lignes de gestion des avancements de grade,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

| Nom / Prénom    | Grade actuel                            | Date d'effet de la nomination |
|-----------------|---|-------------------------------|
| FAUTRAT Anthony | Educateur des APS principal 2ème classe | 01/01/2025                    |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

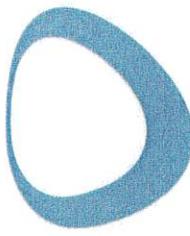
Fait à Deauville, le 29 octobre 2025

Signé électroniquement par:  
Philippe BEHUET  
Le 31 octobre 2025



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, notamment via l'application Télerecours sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux dans le même délai.



## DEAUVILLE

N°741-25P

### ARRÊTÉ ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°1005-20 du fixant les Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°239-22 modifiant les lignes de gestion des avancements de grade,

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

| Nom / Prénom     | Grade actuel           | Date d'effet de la nomination |
|------------------|------------------------|-------------------------------|
| LELIEVRE Mickael | Technicien territorial | 01/01/2025                    |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Deauville, le 29 octobre 2025

Signé électroniquement par:  
Philippe BEHUET  
Le 31 octobre 2025



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, notamment via l'application Télérecours sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux dans le même délai.



## DEAUVILLE

N°788-25P

### ARRÊTÉ ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°1005-20 du fixant les Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°239-22 modifiant les lignes de gestion des avancements de grade,

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

| Nom / Prénom         | Grade actuel      | Date d'effet de la nomination |
|----------------------|-------------------|-------------------------------|
| BIDEAU Jean-Yves     | Agent de maitrise | 01/01/2025                    |
| GRUCHET Annie-Claude | Agent de maitrise | 01/01/2025                    |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Deauville, le 27 novembre 2025

Philippe BEHUET  
Adjoint au Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, notamment via l'application Télérecours sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux dans le même délai.